

03 oct 2003 -17:00

Conseil des Ministres du 3 octobre 2003

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 3 octobre 2003, à partir de 10h00, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 3 octobre 2003, à partir de 10h00, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Premier Ministre a tout d'abord rappelé que le Gouvernement entre dans la phase ultime dans la préparation du conclave budgétaire pour l'année 2004 et prépare en parallèle la conférence sur l'emploi. Un Conseil ministériel restreint s'est tenu, à ce propos, vendredi matin. Parmi les principales décisions du Conseil des Ministres, Guy Verhofstadt a retenu la Table ronde sur le statut social des indépendants qui doit se tenir le 6 novembre prochain (communiqué 16). Les autres décisions prises par le Conseil des Ministres sont les suivantes :- un projet d'arrêté royal rendant applicables les mesures relatives au départ anticipé, à mi-temps et/ou à la semaine volontaire de quatre jours, aux personnels des Centres publics d'aide sociale (CPAS) de Termonde, Zonhoven, Viroinval et Gembloux et aux services de la Région wallonne (communiqué 4) ;- l'imputation du dossier concernant la commande de services d'accompagnement en régie à charge du budget 2003 du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (communiqué 6) ;- le projet de circulaire relatif à l'intégration des Services publics fédéraux et de leurs organes stratégiques et de gestion dans la structure du Budget-programme (communiqué 9) ;- les modalités transitoires concernant la mise en oeuvre de la loi portant diverses dispositions en matière de sécurité routière (communiqué 11) ;- l'état de la situation, au 31 août 2003, des dossiers de calamités publiques concernant les inondations de fin décembre 2002 et début janvier 2003 (point 13) ;- deux projets d'arrêtés royaux concernant le Plan fédéral de Développement durable (2004-2008) et la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD) (communiqué 14) ;- l'actualisation des frais opérationnels liés à la lutte contre l'influenza aviaire et des propositions de cofinancement, à raison de 50% hors TVA, de la part de l'Union européenne (communiqué 17) ;- la participation d'un avion C-130 belge à des missions humanitaires au profit du programme " United Nations World Food " (UN WEP) (communiqué 18) ;- l'octroi d'une aide exceptionnelle destinée au paiement de trois mois de salaires nets courants des agents civils de la République du Burundi (communiqué 19) ;- le projet FINEXPO relatif à la première partie du programme des prêts d'Etat pour 2003 (communiqué 20) ;- un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention entre la Belgique et le Canada en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi que le Protocole (communiqué 21) ;- un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre les Etats parties à la convention portant création d'une agence spatiale européenne et l'Agence Spatiale Européenne (ESA), concernant la protection et l'échange d'informations classifiées (communiqué 22) ;- un avant-projet de loi, portant assentiment à l'accord entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas, relatif à l'arbitrage concernant la réactivation et la modernisation du Rhin de fer (communiqué 23).

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

03 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 octobre 2003](#)

Redistribution du travail

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) relatif à la redistribution du travail dans le secteur public.

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) relatif à la redistribution du travail dans le secteur public.

Ce projet vise à rendre applicables les mesures relatives au départ anticipé, à mi-temps et/ou à la semaine volontaire de quatre jours, aux personnels des Centres publics d'aide sociale (CPAS) de Termonde, Zonhoven, Viroinval et Gembloux et aux services de la Région wallonne.(*) portant exécution de l'article 14 de la loi du 10 avril 1995.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 octobre 2003](#)

Informaticien au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Sur proposition de M. Frank Vandebroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'imputation du dossier concernant la commande de services d'accompagnement en régie à charge du budget 2003 du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Sur proposition de M. Frank Vandebroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'imputation du dossier concernant la commande de services d'accompagnement en régie à charge du budget 2003 du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Il s'agit de conclure un nouveau contrat, d'une durée déterminée d'un an, pour le maintien en service d'un informaticien (system engineer) à IBM Belgium. Cet informaticien a été engagé le 1er juin 1998.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 3 octobre 2003

Budget-programme

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de circulaire relatif à l'intégration des Services publics fédéraux et de leurs organes stratégiques et de gestion dans la structure du Budget-programme.

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de circulaire relatif à l'intégration des Services publics fédéraux et de leurs organes stratégiques et de gestion dans la structure du Budget-programme.

Les organes visés dans la circulaire sont :* Organes stratégiques :- le secrétariat politique du ministre ou du secrétaire d'Etat,- la cellule de coordination générale de la politique et la cellule de politique générale,- le conseil stratégique,- la cellule stratégique,- le comité d'audit* Organes de gestion :- le comité de direction,- les services d'encadrement.La nouvelle structure budgétaire proposée est basée essentiellement sur celle introduite dans le budget général des dépenses 2003 pour les services publics fédéraux horizontaux. Elle sera appliquée de façon uniforme pour chaque SPF (Service Public Fédéral) et SPP (Service Public de Programmation) à partir du budget 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 3 octobre 2003

Sécurité routière

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice et de M. Bert Anciaux, ministre de la Mobilité, le Conseil des Ministres a approuvé les modalités transitoires concernant la mise en oeuvre de la loi (*) portant diverses dispositions en matière de sécurité routière.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice et de M. Bert Anciaux, ministre de la Mobilité, le Conseil des Ministres a approuvé les modalités transitoires concernant la mise en oeuvre de la loi (*) portant diverses dispositions en matière de sécurité routière.

(*) du 7/2/2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

03 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 octobre 2003](#)

Développement durable

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux (*) concernant le Plan fédéral de Développement durable (2004-2008) et la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD).

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux (*) concernant le Plan fédéral de Développement durable (2004-2008) et la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD).

Le premier projet prolonge de trois mois la procédure de préparation du 2e Plan fédéral de Développement durable (2004-2008). Cette prolongation permettra de poursuivre l'exécution du premier Plan fédéral, de réécrire l'avant-projet de Plan en fonction des spécifications comprises dans la Déclaration gouvernementale et d'y donner un contenu plus concret. Le second projet porte réforme à la Commission Interdépartementale de Développement durable. Le but de cette réforme est triple :- intégrer les cellules développement durable - encore à créer - de chaque administration, dans le travail et la prise de décision de la CIDD ;- consolider le savoir-faire acquis des administrations engagées dans le processus du développement durable depuis quatre ans et impliquer les administrations au travail futur de la CIDD ;- veiller, via la proposition de réforme de la CIDD, à élargir la portée de l'avant-projet de Plan, afin de pouvoir commencer l'exécution des actions du nouveau Plan (2004-2008) dès le début 2005. (*) - projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 septembre 2000 portant fixation du Plan fédéral de Développement durable 2000-2004.- projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 1er décembre 1998 portant fixation des règles générales relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Commission interdépartementale du Développement durable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 3 octobre 2003

Table ronde des Indépendants

Sur proposition de MM. Frank Vandebroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de Mme Sabine Laruelle, Ministre des Classes Moyennes et de l'Agriculture, le Conseil des Ministres a approuvé les objectifs assignés à la Table ronde des Indépendants (voir note en annexe).

Sur proposition de MM. Frank Vandebroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de Mme Sabine Laruelle, Ministre des Classes Moyennes et de l'Agriculture, le Conseil des Ministres a approuvé les objectifs assignés à la Table ronde des Indépendants (voir note en annexe).

Les grands thèmes seront : - le système des pensions, avec un renforcement du premier pilier, - les soins de santé, avec les petits risques dans l'assurance obligatoire- le renforcement du caractère assurantiel des indemnités en matière d'incapacité de travail et d'invalidité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>

03 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 3 octobre 2003

Influenza aviaire et pourriture annulaire des pommes de terre

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a pris acte de l'actualisation des frais opérationnels liés à la lutte contre l'influenza aviaire et des propositions de cofinancement, à raison de 50% hors TVA, de la part de l'Union européenne.

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a pris acte de l'actualisation des frais opérationnels liés à la lutte contre l'influenza aviaire et des propositions de cofinancement, à raison de 50% hors TVA, de la part de l'Union européenne.

Le Conseil a ensuite approuvé le financement, par l'Etat fédéral, des frais opérationnels liés à la crise de la pomme de terre (*) et a décidé d'accorder à l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA), en 2004, une augmentation de sa dotation pour un montant de 1.363.368,46 euros, correspondant à l'ensemble des frais opérationnels préfinancés par celle-ci.(*) pourriture annulaire et pourriture brune.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 octobre 2003](#)

C-130 belge en Irak

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la participation d'un avion C-130 belge à des missions humanitaires au profit du programme " United Nations World Food " (UN WEP).

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la participation d'un avion C-130 belge à des missions humanitaires au profit du programme " United Nations World Food " (UN WEP).

Cet avion assurera le transport de personnel civil et de fret entre Amman (Jordanie) et Bagdad (Irak). Le début de l'opération a été fixé au 1er octobre 2003, pour une durée de deux mois avec prolongation éventuelle après consultations entre les deux parties.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 octobre 2003](#)

Aide exceptionnelle au Burundi

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour l'octroi d'une aide exceptionnelle destinée au paiement de trois mois de salaires nets courants des agents civils de la République du Burundi.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour l'octroi d'une aide exceptionnelle destinée au paiement de trois mois de salaires nets courants des agents civils de la République du Burundi.

Le Gouvernement issu de la transition au Burundi se trouve en effet aujourd'hui dans des difficultés de trésorerie qu'il ne peut surmonter sans une aide importante de ses principaux bailleurs de fonds. Il s'agit d'une aide de 6,18 milliards de francs burundais (soit 5 millions d'euros). Cette aide est destinée à sauvegarder la paix sociale dans un secteur indispensable au développement du pays. Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la prise en charge de 3 mois de salaires nets des agents civils de la République du Burundi, à concurrence de 5 millions d'euros -soit 6,18 milliards de francs burundais- à charge de l'Aide budgétaire du budget de la Coopération au Développement. Afin de pouvoir contrôler l'opération, la Coopération belge ne financera pas 3 mois de salaires consécutifs mais seulement un mois sur deux de manière à faire exécuter un audit externe entre chaque opération et d'éventuellement prendre en compte et corriger tout dysfonctionnement. L'opération sera grandement facilitée par le fait que tous les fonctionnaires doivent être titulaires d'un compte. La DGCD chargera la CTB (Coopération technique belge) du suivi de l'entièreté de l'opération par une convention d'expertise.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 3 octobre 2003

Prêts d'Etat à l'Equateur et à l'Ouzbékistan

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, et de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a examiné le projet FINEXPO relatif à la première partie du programme des prêts d'Etat pour 2003.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, et de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a examiné le projet FINEXPO relatif à la première partie du programme des prêts d'Etat pour 2003.

Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi d'un nouveau prêt d'Etat en faveur de l'Equateur pour un montant de 982.000 euros. Ce prêt contribuera au financement d'un projet de radiocommunication pour la province des Galapagos. Le Conseil a aussi confirmé la décision d'octroyer un prêt d'Etat de 8 millions d'euros à l'Ouzbékistan pour le financement de laboratoires multimédia et d'équipement didactique pour la formation professionnelle dans le secteur des PME. Le projet sera exécuté en coopération avec le Ministère de l'Education d'Ouzbékistan. Le système de prêts d'Etat a été introduit en 1964 et autorise le Ministre des Finances et le Ministre qui a le commerce extérieur dans ses attributions d'octroyer ensemble une assistance financière aux pays en développement, pour leur fournir, à des conditions très favorables, les ressources destinées à l'acquisition de biens et services belges nécessaires pour leur développement économique et social. Les prêts d'Etat représentent ainsi un des instruments de la coopération de la coopération internationale belge. Ces prêts sont octroyés à des conditions particulièrement avantageuses étant donné qu'ils sont remboursables en 20 annuités égales après une période de différé d'amortissement de 10 ans. Les prêts à l'Equateur et à l'Ouzbékistan sont octroyés à 0% d'intérêt.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

03 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 octobre 2003](#)

Doubles impositions et évasion fiscale

Sur proposition de MM. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, et Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention entre la Belgique et le Canada en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi que le Protocole (*).

Sur proposition de MM. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, et Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention entre la Belgique et le Canada en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi que le Protocole (*).

Cette Convention remplace la Convention du 29 mai 1975 entre la Belgique et le Canada portant sur le même objet. Elle vise essentiellement à réduire l'imposition à la source des dividendes (5% lorsque le bénéficiaire est une société qui détient au moins 10% des actions assorties d'un droit de vote, au lieu de 15%) ; des intérêts (10% au lieu de 15%) et des redevances (exemption étendue aux redevances pour l'usage d'un logiciel ou d'un brevet ou pour des informations ayant trait à une expérience acquise). L'avant-projet a été transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.(*) signés à Ottawa le 23 mai 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 3 octobre 2003

Agence Spatiale Européenne

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, et de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre les Etats parties à la convention portant création d'une agence spatiale européenne et l'Agence Spatiale Européenne (ESA), concernant la protection et l'échange d'informations classifiées (*).

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, et de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre les Etats parties à la convention portant création d'une agence spatiale européenne et l'Agence Spatiale Européenne (ESA), concernant la protection et l'échange d'informations classifiées (*).

L'accord conclu entre l'ESA et ses Etats membres vise à assurer la protection d'informations sensibles générées et/ou échangées dans le cadre des programmes et activités de l'ESA, conformément à sa mission et à sa vocation d'agence civile de recherche et de développement à des fins exclusivement pacifiques. La nécessité de cet accord est démontrée par l'implication de l'Agence dans des projets européens de grande ampleur, tels que Galileo et GMES. Ces projets présentent certains aspects liés à la sécurité et requièrent un haut degré de fiabilité dans la conception et l'inviolabilité de leur système. Jusqu'à présent, seuls les accords bilatéraux existant entre Etats membres pouvaient, de manière limitée et peu satisfaisante, répondre à cette nécessité de protéger l'information-clé les concernant. La Belgique ne disposait pas d'accord ou d'arrangement avec l'ensemble des Etats participants, ce qui excluait son industrie des travaux portant sur des développements classifiés. L'avant-projet de loi pallie cet inconvénient. (*) fait à Paris le 19 août 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 3 octobre 2003

Rhin de fer

Le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi, élaboré par M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, portant assentiment à l'accord entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas, relatif à l'arbitrage concernant la réactivation et la modernisation du Rhin de fer (*).

Le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi, élaboré par M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, portant assentiment à l'accord entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas, relatif à l'arbitrage concernant la réactivation et la modernisation du Rhin de fer (*).

Le traité, qui reconnaît dans le chef de la Belgique un droit à l'utilisation, à la réfection, à l'adaptation et à la modernisation de la liaison ferroviaire qui relie le port d'Anvers au Bassin de la Ruhr, porte sur les questions qui seront soumises aux arbitres. Ces questions visent à régler les modalités de l'exercice du droit reconnu à la Belgique. L'avant-projet est transmis au Conseil d'Etat, pour avis dans les cinq jours ouvrables. (*) conclu à La Haye par échange de notes datées du 22 juillet et du 23 juillet 2003 et portant sur la liaison ferroviaire pour marchandises, qui relie le port d'Anvers au Bassin de la Ruhr (Allemagne) via le Limbourg néerlandais.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe